

**Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, la présence des vélos est interdite au Mont-Saint-Michel de 10h00 à 18h00.**

Depuis plusieurs années, l'association Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne s'emploient à garantir la pérennité de l'accessibilité vélo du Mont.

Si les trois dernières années ont permis de mettre en évidence que la cohabitation entre les piétons et les cyclistes sur la digue menant au Mont est pleinement sécurisée, les maires du Mont-Saint-Michel et de Pontorson ont décidé, **sans justifier leur décision**, d'interdire le vélo au Mont de 10h00 à 18h00 du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Interdiction qui s'appliquera également en 2016, etc.

Nous avons récemment contesté par voie juridique l'arrêté du 2 décembre 2014 des maires du Mont-Saint-Michel et de Pontorson qui acte cette interdiction... nous espérons que le Tribunal administratif de Caen nous donnera raison, affirmant que **le vélo au Mont n'est pas une question technique mais bien politique...**

De fait, l'expérience acquise depuis trois ans, ne faisant apparaître aucun accident impliquant les vélos, vient attester que la présence du vélo au Mont, **toute l'année et sans restriction**, dépend d'une décision politique qu'il appartient maintenant à nos élus, qui font tous la promotion du vélo comme un moyen de locomotion doux, de faire valloir.

Pour soutenir l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel et le développement des moyens de locomotion écologique, Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne vous invite à **signer la pétition Pour l'accessibilité vélo du Mont toute l'année 24/24h** sur notre site internet :

<http://velociteavranches.org>

